

Délibération n° 2020-24
du Conseil d'administration du 8 décembre 2020
relative à la contribution financière des membres fondateurs
au titre de l'article 18 du règlement intérieur
pour l'année 2021

Membres du Conseil d'administration en exercice : 35
Membres présents et représentés au début de la séance : 33

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Approuve et adopte

ARTICLE 1 :

Les contributions des membres fondateurs pour l'année 2021 tel que présenté Infra.

	Seuil	Clé de répartition	Montant Excédant le seuil réparti selon la clé de répartition	Montant contribution 2021
Université Paris I	52 631,62 €	16,01%	186 195,50 €	238 827,12 €
Université Paris 3	52 631,62 €	5,75%	66 872,21 €	119 503,83 €
Université Paris 8	52 631,62 €	6,38%	74 199,08 €	126 830,70 €
Paris 10	52 631,62 €	6,38%	74 199,08 €	126 830,70 €
Université Paris 13	52 631,62 €	8,95%	104 088,05 €	156 719,67 €
CNRS	52 631,62 €	9,98%	116 066,90 €	168 698,52 €
EPHE	52 631,62 €	9,49%	110 368,23 €	162 999,84 €
EHESS	52 631,62 €	16,10%	187 242,20 €	239 873,81 €
ENC	26 316 €	2,79%	32 447,56 €	58 763,37 €
FM SH	52 631,62 €	11,19%	130 139,14 €	182 770,76 €
INED	52 631,62 €	6,98%	81 177,05 €	133 808,67 €
Totaux	552 632,00 €	100%	1 162 995,00 €	1 715 627,00 €

Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint -Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Abstentions : 5
Votes contre : 0
Votes pour : 28

Affichage le 8 décembre 2020
Publication au registre des actes de l'Établissement le 08/12/2020
Transmission au contrôle de légalité le 09/12/2020
Délibération certifiée exécutoire le 24/12/2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

